



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

52-544-01 Pirotechnikus

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

pyrotechnicien(ne)

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- mener l'administration relatives à l'utilisation et au transport du produit contenant plus de 500 kg d'agents nets, mener des procédures d'autorisation (le responsable de cette autorisation ainsi que le responsable de l'utilisation);
- mener les administrations relatives à l'utilisation et au transport du produit;
- mener la procédure d'autorisation (le responsable de l'autorisation d'utilisation à l'exception des feux d'artifice relevant de la responsabilité du pyrotechnicien principal);
- exécuter des tâches de conception artistiques dans tous les domaines où des produits pyrotechniques nécessitant une autorisation sont utilisés;
- mener des administrations relatives au stockage et à la commercialisation du produit pyrotechnique;
- préparer le produit pyrotechnique au transport, expédier le produit pyrotechnique;
- surveiller l'ordre et l'administration de l'entrepôt pyrotechnique;
- gérer l'entrepôt pyrotechnique (le pyrotechnicien responsable pour le stockage et pour l'autorisation de commercialisation, le responsable de l'entrepôt ou de l'espace de stockage pyrotechnique ou d'explosifs).

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

3115 Technicien chimiste

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</p> <p>Ministere des Affaires Economiques Nationales</p>																				
<p>Niveau du certificat (national ou international)</p> <p>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 52 Qualification professionnelle du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ayant comme précondition l'obtention du baccalauréat et pouvant être principalement obtenue dans le cadre d'une formation professionnelle non formelle.</p> <p>Code ISCED2011: 4</p> <p>Niveau du CNCP de la Hongrie:</p> <p>Niveau du CEC:</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p>																				
<p>Mention de série du certificat: PT K</p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p>Date de délivrance du certificat: 2023.10.02</p>	<p>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;">Épreuve orale</td> <td style="width: 40%;">Épreuves du pyrotechnicien principal</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">5</td> <td style="width: 30%; text-align: center;">30.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Épreuve de transport des produits dangereux et procédure de demande d'autorisation</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">14.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Épreuves de gestionnaire de produits pyrotechniques</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">14.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Épreuves de choix de matière première. Épreuves technologiques et relatives aux déchets et à la gestion des déchets. Épreuves relatives à la sécurité</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">42.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> </tr> </table>	Épreuve orale	Épreuves du pyrotechnicien principal	5	30.00	Épreuve pratique	Épreuve de transport des produits dangereux et procédure de demande d'autorisation	5	14.00	Épreuve pratique	Épreuves de gestionnaire de produits pyrotechniques	5	14.00	Épreuve pratique	Épreuves de choix de matière première. Épreuves technologiques et relatives aux déchets et à la gestion des déchets. Épreuves relatives à la sécurité	5	42.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Épreuve orale	Épreuves du pyrotechnicien principal	5	30.00																		
Épreuve pratique	Épreuve de transport des produits dangereux et procédure de demande d'autorisation	5	14.00																		
Épreuve pratique	Épreuves de gestionnaire de produits pyrotechniques	5	14.00																		
Épreuve pratique	Épreuves de choix de matière première. Épreuves technologiques et relatives aux déchets et à la gestion des déchets. Épreuves relatives à la sécurité	5	42.00																		
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5																			
<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p> <p>A l'enseignement supérieur</p>	<p>Accords internationaux</p>																				
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</p>																					
<p>Base légale</p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle Exigence professionnelle et d'examen établie par l'Arrêté n° 25/2014 (VIII. 26.) du Ministère de l'Économie nationale.</p>																					

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 60 % Pratique: 40 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		480 heures

Niveau d'entrée requis:

- Baccalauréat.
- Formation professionnelle préalable: au moins diplôme secondaire en chimie ou formation professionnelle de pyrotechnicien III.
- Expérience requise: expérience professionnelle de 5 ans auprès d'un fabricant pyrotechnique, l'expérience doit être attestée par une personne disposant d'autorisation de fabrication.

Modules d'exigences professionnelles:

- 11320-12 Connaissance de matériaux chimiques et pyrotechniques
- 11321-12 Connaissances d'organisation et de gestion de feu d'artifice
- 11322-12 Connaissances technologiques de pyrotechniques
- 11323-12 Connaissances de sécurité de fabrication et de gestion des déchets
- 11324-12 Tâches de gestionnaire de produits pyrotechniques
- 11325-12 Tâches de gestionnaire d'entrepôt pyrotechnique

Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.

Centre national de référence– NSZFH – <http://nrk.nive.hu>

Chef de l'organisateur d'examen:
Date de délivrance: 2023.10.02

CACHET